

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf, le **lundi 25 mars** à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Bernard FAUREAU, maire.

Etaient présents : Bernard FAUREAU, Robert COLLINET, Jean-Marc BERNARD, Nicole BUVIN, Gilbert CAMPO, Yolande PASQUET, Rudolf HOLIERHOEK, Catherine ROGNON et Yves PERRIER formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : Charles GRAVIER à Yolande PASQUET
Emilie BERGONHE-POIROT à Nicole BUVIN
Christophe SAUVETTE à Gilbert CAMPO

Absent : Jacques BASTARD

A été nommé **secrétaire de séance** : Gilbert CAMPO

1- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2019

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET COMMUNAL ET DES BUDGETS ANNEXES

⇒ *Délibération de vote du compte administratif 2018 de la commune*

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Robert COLLINET, doyen d'âge,

vote le Compte Administratif de l'exercice 2018 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	331 830,98
	Réalisé :	267 177,52
	Reste à réaliser :	38 962,06

Recettes	Prévu :	350 248,13
	Réalisé :	106 905,01
	Reste à réaliser :	149 731,72

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	971 641,97
	Réalisé :	687 497,46
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	971 641,97
	Réalisé :	1 009 807,86
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-160 272,51
Fonctionnement :	322 310,40
Résultat global :	162 037,89

REMARQUES :

M. Faureau souligne qu'une provision budgétaire de 53 030,00 € est prévue pour financer la contribution au S.I.V.O.M de Vallon-en-Sully pour les travaux de la 2^{ème} tranche d'assainissement. Les 60 000,00 € inscrits en dépenses imprévues n'ont pas été dépensés en 2018.

M. Holierhoek constate encore des dépenses importantes en matière de carburant qui pourraient peut-être être revues à la baisse.

⇒ Délibération de vote du compte administratif 2018 du C.C.A.S.

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de M. Robert COLLINET,

vote le Compte Administratif de l'exercice 2018 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	0,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	0,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	2 730,00
	Réalisé :	2 044,57
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	2 730,00
	Réalisé :	3 027,20
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	0,00
Fonctionnement :	982,63
Résultat global :	982,63

⇒ Délibération de vote du compte administratif 2018 du budget annexe du château

vote le Compte Administratif de l'exercice 2018 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	19 845,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	19 845,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	0,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	0,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	0,00
Fonctionnement :	0,00
Résultat global :	0,00

3- APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2018

⇒ *Délibération*

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les comptes de gestion sont établis par Monsieur le comptable public à la clôture de l'exercice.

Le Maire les vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Les comptes de gestion sont ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que les comptes administratifs.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote les comptes de gestion 2018 de Monsieur le comptable public à l'unanimité, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

4- AFFECTATION DES RESULTATS 2018

⇒ *Délibération*

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Bernard FAUREAU, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2018, le 25 mars 2019

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	105 519,23
- un excédent reporté de :	216 791,17
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	322 310,40
- un déficit d'investissement de :	160 272,51
- un excédent des restes à réaliser de :	110 769,66
Soit un besoin de financement de :	49 502,85

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 : EXCÉDENT	322 310,40
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1088)	49 502,85
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	272 807,55
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	160 272,51

5- VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

⇒ *Délibération*

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de déterminer les taux d'impositions locales pour l'exercice 2019.

Il rappelle les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des trois taxes directes locales, à savoir la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Il donne lecture des taux moyens communaux de 2018 au niveau national et départemental et propose de ne pas augmenter ceux de la commune pour 2019.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer les taux des 3 taxes directes locales comme suit :

- Taxe d'habitation : 24,00 %
- Taxe foncière (bâti) : 17,61 %
- Taxe foncière (non bâti) : 42,00 %

6- TELETRANSMISSION DES ACTES DE LA COMMUNE AU REPRESENTANT DE L'ETAT

⇒ *Délibération*

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'à ce jour la commune adresse tous les actes transmissibles au contrôle de légalité de la Préfecture par voie électronique, sauf les budgets.

Une nouvelle convention a été proposée par les services de l'Etat pour inclure la télétransmission des budgets aux autres actes sans surcoût pour la commune.

Après lecture de cette convention, il propose au Conseil Municipal de la valider.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver la convention proposée par les services de l'Etat,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention qui mettra fin à la précédente.

7- VŒU DE SOUTIEN A L'APPEL POUR UN PACTE FINANCE-CLIMAT EUROPEEN

⇒ *Délibération*

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire précise qu'en application des dispositions de l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales (alinéa IV), le conseil municipal émet des vœux sur tous les objets d'intérêt local.

Suite à la conférence-débat organisée par l'association des maires ruraux de l'Allier avec l'économiste Pierre Larrouturou, porte-parole du Pacte Européen Finances-Climat et concernant la lutte contre le dérèglement climatique, M. Faureau donne lecture de la motion proposée.

Après débat, le Conseil Municipal, décide à 5 voix pour, 1 contre et 6 abstentions de ne pas soutenir l'appel pour un pacte finance-climat européen.

8- QUESTIONS DIVERSES

Syndicat Départemental de l'Allier – Réseau Eborn : transfert de la compétence optionnelle “création, entretien et exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l’usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables (IRVE)

M. Faureau donne lecture d’un courrier du S.D.E.03 qui propose à la commune de procéder au transfert de la compétence I.R.V.E. et ainsi permettre son intégration dans le périmètre géographique du futur réseau “Eborn” qui sera l’un des principaux réseaux de recharge à l’échelle nationale. Le S.D.E. sollicite avant toute part un accord de principe sur cette démarche de transfert, sans incidence financière pour la commune puisque c’est le S.D.E. 03 qui supporte intégralement les coûts de gestion de la compétence.

Le Conseil Municipal, décide, à l’unanimité, d’autoriser Monsieur le Maire à donner son accord de principe sur le transfert de cette compétence.

Fibre optique :

Monsieur le Maire informe les élus qu’il a reçu ce jour un technicien de la société Eiffage pour le déploiement de la fibre optique sur la commune. Les emplacements de deux armoires électriques ont été définis ce jour avec M. Campo, elles seront installées rue des Cueils et rue St Jean. Les travaux sont prévus pour 2021.

TOUR DE TABLE

M. Holierhoek tient simplement à rappeler que la réunion d’information du SICTOM de Cérilly sur les nouvelles consignes de tri et la nouvelle organisation des tournées de collecte se tiendra mercredi 27 mars à 20 h 00 à l’Espace Jacques Gaulme.

La séance est levée à 22 h 15.